

Comité de suivi du Plan de relance Du 17 mai 2021



#1jeune1solution

Plateforme nationale pour les jeunes et les entreprises

1jeune1solution.gouv.fr

3 axes d'intervention



Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir

Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

AXE 1 : les aides à l'embauche des jeunes



	Durée de l'aide	Nombre de demandes validées en Normandie (Cumul)	Taux de réalisation / au niveau national	Points + / Points -
Aide à l'embauche d'un jeune – 26 ans (déposées)	1/08/2020 au 31/05/2021	<u>Au 03 avril 2021:</u> - 17 475 depuis le 1 ^{er} août 2020 - 7080 depuis le 1 ^{er} janvier 2021	4,3 % de la réalisation nationale	45,4% des demandes déposées ont été payées
Aide exceptionnelle à l'embauche d'un contrat d'apprentissage	Prime exceptionnelle a été prorogée jusqu'au 31/12/2021 (fin initiale au 28/02/2021)	- 26116 (2020) - 1535 (janvier à avril 2020)	5,1 % de la réalisation nationale	26 116 contrats d'apprentissage sur 2020 (secteurs public et privé), soit une augmentation de 29% entre 2019 et 2020
Aide exceptionnelle à l'embauche d'un contrat de professionnalisation	Prime exceptionnelle a été prorogée jusqu'au 31/12/2021 (fin initiale au 28/02/2021)	1 365 en 201 au 30 avril 2021	3,6 % de la réalisation nationale	
Emplois Francs +	15/10/2020 au 31/05/2021	<u>-Au 18 avril 2021:</u> -123 (depuis 15 octobre 2020) -90 (depuis le 1 ^{er} janvier 2021)	3,97 % de la réalisation nationale	Le nombre de prescription suit une dynamique régulière. Dispositifs PEC QPV/ZRR et PEC Jeunes concurrencent les EF+.

AXES 2 et 3 : Accompagnement des jeunes



	Objectif 2021	Réalisation 2021 Au 30 avril	Taux de réalisation / au niveau national	Points + / Points -
PEC Jeunes (taux de prise en charge Etat : 65%)	3 869	470	5,7 % de la réalisation nationale	Le nombre de prescription peine à augmenter significativement. La suspension de l'activité de certaines structures non marchandes (sport et culture) compromet des recrutements en PEC.
CIE jeunes (taux de prise en charge Etat : 47%)	2 995	1 075	9,4 % de la réalisation nationale	Forte mobilisation des prescripteurs (Pôle Emploi) dès le début de la mesure. Dynamique de prescription qui tend à s'accroître progressivement.
Garantie jeunes	12 754	3 847	8,0 % de la réalisation nationale	Le nombre d'entrées en Garantie Jeunes est très proche de l'attendu et ne marque aucun ralentissement alors que les missions locales sont toujours en phase de recrutements et de recherche de locaux.
PACEA	20 791	7 284	35 % de l'objectif et soit 64,5% supplémentaire par rapport aux entrées au 30 avril 2020	
Promo 16 - 18	1 833	201		Le nombre d'entrées reste inférieur aux attendus. Des difficultés liées à la mobilité, à l'hébergement et au « sourcing » des jeunes perdurent.

Mise en place de plans d'actions spécifiques sur les contrats aidés et la garantie jeunes à la demande de la Ministre du Travail Mme BORNE.

Déploiement du plan d'action



- Des actions entreprises envers les élus locaux par les prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales) et les services de l'Etat (organisation de webinaires, envoi de courriers)
- Des actions entreprises envers les employeurs privés et publics (travail de recensement des employeurs potentiels et envoi de courriers et mailing, organisation de webinaires à l'échelon local)
- Des rencontres bilatérales à l'échelon régional (DIRECCTE/ARS – DREETS/Conseil Régional)
- Des actions de communication divers (achat d'encarts publicitaires, réalisation de vidéos, médiatisation de signatures de contrats, promotion dans la Lettre France Relance de la Préfecture de la Seine-Maritime)
- Modification récente de l'arrêté de prise en charge des contrats aidés



Objectif 2021

3 831
missions à agréer au plan
local

1341
postes agréés au
30/04/2021 soit 35 % de
l'objectif

Des crédits de développements en hausse

2020 : 40.000 €

2021 : 140.000 €

Priorités de développements identifiées :

EPCI en secteur rural

Solidarité Séniors

**Création d'un pôle
d'appui au
développement en Seine
maritime**

Développement de la communication sur le dispositif auprès des lycéens

FONJEP

Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Objectifs 2021

48 postes
en Normandie
pour des jeunes
de 18 à 30 ans

Cadre d'emploi

au sein
des associations
d'utilité sociale,
notamment dans
les champs
de l'éducation,
de l'animation,
de l'engagement
ou
de la cohésion
sociale

Mise en œuvre

Diffusion d'un AMI :
date limite de dépôt le 14 mai

8 postes par département
8 postes de niveau régional

Aide de 7 164 € annuel
pendant 3 ans

Clôture de l'appel à manifestation
d'intérêt le 14 mai 2021

Demandes recevables
au 10 mai : 31
Commission d'attribution :
25 mai



Aides à l'emploi ANS 2021

enveloppe régionale emploi :
3.169.836 €

*créations d'emplois
"classiques"*
(12.000 € X 3 ans): **1.021.795 €**

*créations d'emplois
"handicap": 11 (209.596 €)*

*aides ponctuelles à l'emploi
"classiques : 23.855 €*

Plan de relance

*créations d'emploi
"jeunes" (10,000 € X 2
ans) : 791.020 €*

*aides ponctuelles à
l'emploi "jeunes":
263.675 €*

*aides apprentissages:
157.895 €*

*fond de solidarité :
630.100 €*

Procédure d'attribution

*Cibles : éducateurs sportifs,
agents de développement
(clubs, comités régionaux et
départementaux, groupement
d'employeurs)*

*Appel à projet régional clos le
16 mai*

*Première vague d'attribution
fin juin*

*Deuxième vague d'attribution
fin septembre*



**Aides équipements
ANS 2021**

*plan de relance en
matière de rénovation
énergétique &
modernisation des
équipements sportifs*

25 M €

APPEL A PROJET CLOS

*En attente de la
délibération
du CA de l'ANS*

**Enveloppes
régionalisées**

*plan de relance en
matière de rénovation
énergétique*

1.000.000 €

*- équipements sportifs de
niveau local*

600.000 €

**CLÔTURE
DES APPELS A PROJETS
LE 21/05**

Procédure d'attribution

**APPEL A PROJET NATIONAL
CLOS**

*En attente de la délibération
du CA de l'ANS*

APPEL A PROJET REGIONAL
*Date limite de dépôt de
dossiers le 21 mai*

**Attribution par le Préfet de
région après concertation
régionale (collectivités,
mouvement sportif, monde
économique)**

FOCUS SUR

sésame

PARCOURS
EMPLOI
SPORT
ANIMATION



Clip SESAME



SÉSAME, c'est quoi ?

Initié par l'État en 2015 et désormais intégré dans les mesures de relance gouvernementales, le dispositif SÉSAME a pour objectif **d'accompagner des jeunes** vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et de faciliter leur insertion **sociale et professionnelle**. SÉSAME c'est : un parcours individualisé, un accompagnement personnalisé et si nécessaire une aide financière pour construire un avenir professionnel dans le sport ou l'animation.

SÉSAME, pour qui ?

SÉSAME est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, ayant un projet professionnel dans les métiers de l'encadrement sportif ou de l'animation et répondant à l'un des critères d'éligibilité suivants :

- résidant en zone prioritaire au sein d'un : Quartier Politique de la Ville (QPV), Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et contrat de ruralité) ;
- OU rencontrant des difficultés sociales ;
- OU en situation de décrochage scolaire ou sorti du système scolaire sans diplôme qualifiant ;
- OU ayant une pratique sportive de haut niveau.

Dans la limite des critères d'éligibilité, un jeune peut bénéficier du dispositif SÉSAME et d'un accompagnement quel que soit son statut : sorti du système scolaire, en recherche d'emploi, en service civique, en contrat aidé, en alternance.



En Normandie

Moyens 2021

BOP 163 (animation) :

42.080 €

BOP 219 (sport):

101.240 €

BOP 364 (nouveaux entrants) :

280.200 €

Objectifs

133 bénéficiaires

Lever tous les freins pour :

Accompagner vers un emploi dans le sport et dans l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelles.

Offrir à chacun de ces jeunes un parcours individualisé (information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

Procédure

Diffusion d'un appel à projets large aux organismes de formation

Communication auprès des partenaires de l'insertion : pole emploi, missions locales, PJJ, AFDAS, AFPA...

Communication au sein du mouvement sportif pour l'orientation des jeunes

Examen par un comité régional attributions au fil de l'eau

Soutien aux entreprises industrielles

Appel à projets pour les « secteurs stratégiques »

Secteurs	Projets ciblés	Montant minimum des investissements
Industrie aéronautique	Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise.	200 000 €
Industrie automobile		
Industrie nucléaire		
Industries agroalimentaire	Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production, dans les filières et chaînes de valeur stratégiques, Objectif de diminution du degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs hors France et Europe.	1 000 000 €
Industrie électronique		
Industrie de santé		
Intrants de l'industrie		

Calendrier :

- Clôture des précédents appels à projets le 17 novembre ;
- Réouverture dès le 18 novembre : relève des dossiers à dates fixes : 26 janvier, 31 mars, 1^{er} juin.

Cibles : entreprises de toute taille.

Processus de sélection : Avis en opportunité transmis par la DREETS, décision finale de soutien prise par la DGE.

Fonds de soutien aux projets industriels dans les territoires

- Cibles : entreprises de toute taille et de tout secteur industriel.
- Projets visés : investissements industriels à dimension territoriale, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire.
- Montant minimum des investissements : 200 000€.
- Calendrier : dispositif ouvert depuis le 4 septembre.
- Processus de sélection : Décision conjointe Etat-Région.

Premières entreprises lauréates en Normandie

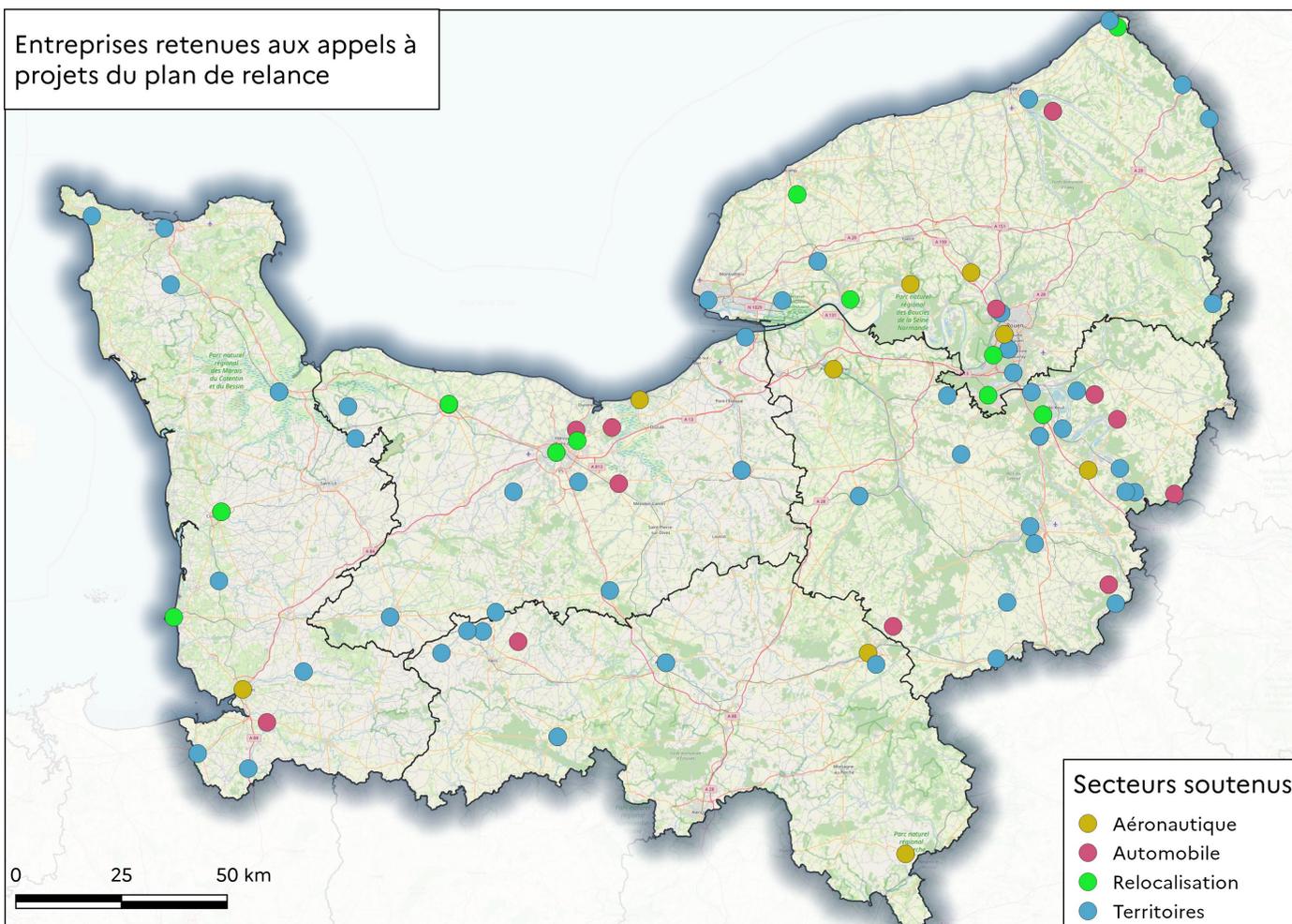
Au 17 mai 2021, 100 entreprises sont lauréates :

- 56 sur le volet territorial,
- 10 sur le fonds aéro,
- 18 sur le fonds auto,
- 16 sur le fonds pour la relocalisation des secteurs stratégiques.

Soutien à hauteur de 74,3M€ de subventions et 37,9M€ d'avances remboursables, pour un investissement total de près de 1Md€.

Création de plus de 2 000 emplois en Normandie.

Bénéficiaires : en majorité des PME et des ETI.



Guichet ASP « investissements de transformation vers l'industrie du futur »

- Cibles : PME et ETI industrielles (GE exclues du dispositif)
- Matériels éligibles : équipements de robotique et cobotique, de fabrication additive, machines intégrées destinées au calcul intensif, capteurs physiques collectant des données sur le site de production, machines de production à commande programmable ou numérique, ...
- Type d'aide : subvention, pas de montant minimum.
- Calendrier : guichet 2020 fermé depuis le 31 décembre. Guichet 2021 ouvert au 3 mai et fermé le 12 mai au soir.
- En Normandie, **418 entreprises** ont déposé un dossier en 2020 (7748 dossiers reçus à l'échelle nationale).



Guichet ASP « investissements de décarbonation des outils de production »

- Cibles : entreprises de toute taille
- Equipements éligibles : matériels de récupération de force ou de chaleur (11 catégories), matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations (3 catégories) et matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles (4 catégories).
- Type d'aide : subvention (taux de 10 à 50%). Pas de montant minimum.
- Processus : dispositif géré par l'ASP (industrieEE-decarbonation@asp-public.fr)
- Calendrier : guichet ouvert jusqu'au 31 décembre 2022.
- Peu d'entreprises normandes bénéficiaires à date.



Préservation de l'emploi dans la R&D

Appel à projet Recyclage des friches

Appel à projets régional de recyclage foncier des friches

- Mesure soutenant l'inscription des territoires sur la trajectoire du zéro artificialisation nette et devant contribuer à la dynamisation et à la relance de l'activité des acteurs économiques.
- Une première enveloppe 2021 de 4,5M€ attribuée à la région Normandie (9M€ pour la période 2021-2022)
- Un appel à projets régional qui s'est tenu du 19 janvier au 26 février

63 projets déposés – pour des subventions demandées à hauteur de 125M €

- Abondement de l'enveloppe régionale de 8,5 M€, soit **13 M€ au total pour 2021**
- **24 projets retenus** :
 - Réhabilitation d'environ 51,5 ha de friches
 - 94 000 m² de logements (dont 45 000 m² de logements sociaux) et 156 000 m² de surfaces d'activités économiques

Le volet culture du Plan de relance

Plan de relance : 2 Mds € pour la culture.

Objectifs :

- soutenir rapidement l'activité,
- poursuivre ou accélérer des investissements structurants avec des effets concrets pour les territoires et des habitants,
- assurer la pérennité et le développement des métiers et des savoir-faire dans le domaine du patrimoine, en soutenant sur tout le territoire l'ensemble des entreprises intervenant sur les monuments historiques.

Plan de relance culture : 460 M € déjà territorialisés

- 280 M€ pour le patrimoine
- 80 M€ pour le soutien au spectacle vivant
- 70 M € pour les opérations de rénovation et de digitalisation des écoles d'enseignement supérieur du ministère de la Culture
- 30 M€ de crédits alloués aux bibliothèques

A noter : Une territorialisation des autres enveloppes pourra être réalisée soit au fur et à mesure de la mise en œuvre de ces moyens exceptionnels, soit a posteriori.

Plan de relance culture en Normandie :

- 16 opérations d'investissement pour 15 614 800 €

+ aides au fonctionnement des lieux de création et aux filières artistiques et culturelles : 2 862 750 €

Total : 18 777 350 €

+ volet écologie/ rénovation énergétique (1 400 000 € pour l'ENSA Normandie)

Plan de relance culture en Normandie : 20 377 350 €

Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 1/6

« plan cathédrales » : 4 opérations sous maîtrise d'ouvrage Etat pour 4 595 000 € :

- restauration des verrières et du transept de la cathédrale de Bayeux (14) : 835 000 €
- restauration des bas-côtés de la cathédrale de Coutances (50) : 2 000 000 €
- recoupement des combles de la cathédrale de Rouen (76) : 430 000 €
- restauration de la flèche de la cathédrale de Rouen (76) : 1 330 000 €

Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 2/6

« MH n'appartenant pas à l'État » : 3 opérations pour 3 920 000 €

- restauration de l'abbatiale Saint-Ouen (76), MOA Ville de Rouen : 3 000 000 €
- restauration de l'aile sud du château de Beaumesnil (27), MOA fondation Fürstenberg-Beaumesnil : 500 000 €
- restauration du manoir de Courboyer (61), MOA PNR du Perche : 420 000 €

Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 3/6

« réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux » : 1 opération pour 200 000 € :

- rénovation du muséum d'histoire naturelle du Havre (76),
MOA Ville du Havre : 200 000 €

Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 4/6

« réinvestissement dans les monuments nationaux » : 2 opérations pour 2 000 000 €, sous maîtrise d'ouvrage du CMN :

- restauration de la chambre de l'évêque du château de Carrouges (61) : 1 000 000 €
- restauration de la Merveille de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (50) : 1 000 000 €

Le patrimoine au cœur du plan de relance



Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 5/6

« rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création » : 1 opération pour 4 400 000 € :

- rénovation de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie (76)

+ 1 opération issue du volet écologie du plan de relance pour la rénovation énergétique pour 1 400 000 € :

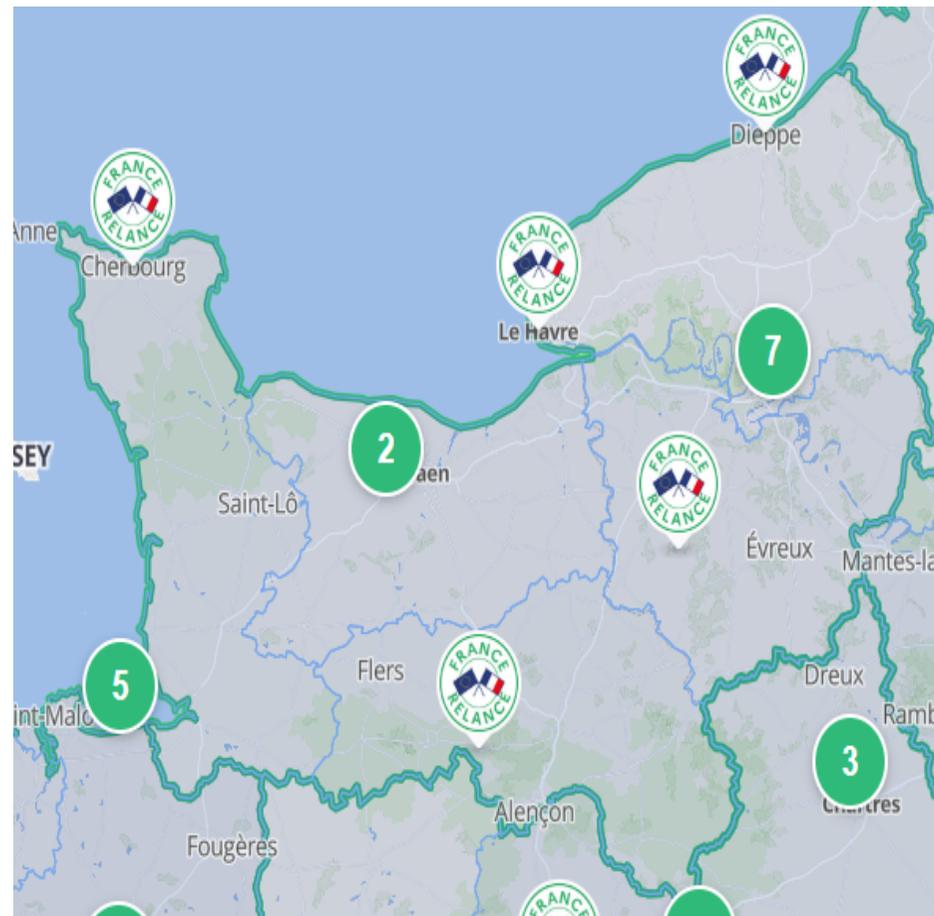
- école nationale supérieure d'architecture de Normandie

Plan de relance culture en Normandie : Opérations d'investissement 6/6

« fonds de transition écologique des institutions de création » : 5 opérations pour 499 800 €

- installation d'un gradin télescopique pour le pôle national cirque La Brèche (50) : 80 000 €
- remplacement du monte-charge du théâtre de Caen (14) : 100 000 €
- rénovation de la salle Cabourg de l'opéra de Rouen (76) : 150 000 €
- acquisition d'une structure mobile pour Dieppe scène nationale (76) : 50 000 €
- renouvellement des assises de la SCIN l'Archipel (50) : 119 800 €

La culture, le plan de relance dans les territoires



Plan de relance culture en Normandie : volet création (fonctionnement) 1/3

- Axe 1 : Sauvegarder les lieux de productions et de diffusion, les compagnies et les artistes en difficulté
- Axe 2 : Aide aux lieux pour renforcer leur programmation et proposer des manifestations supplémentaires
- Axe 3 : Soutien de projets en lien avec les collectivités territoriales pour soutenir la relance du spectacle vivant dans les territoires

Cet axe sera plus spécifiquement décliné dans le cadre de l'opération « été culturel » et soutenu par des crédits supplémentaires spécifiques dont le montant n'est pas encore connu.

- Axe 4 : Soutenir l'insertion professionnelle et la professionnalisation des jeunes
-

Plan de relance culture en Normandie : volet création (fonctionnement) 2/3

« soutien du modèle de création et diffusion artistique » : 2 773 750 €

- 1 630 000 € pour soutenir la relance de la programmation du spectacle vivant hors musique (danse, théâtre et arts associés)
- 950 000 € pour soutenir la relance de la programmation du spectacle vivant musical
- 45 000 € d'aide à l'écriture d'œuvres musicales
- 130 000 € de crédits exceptionnels d'acquisitions des FRAC
- 18 750 € de soutien aux lieux non labellisés dans le champ des arts visuels

Plan de relance culture en Normandie : volet création (fonctionnement) 3/3

« consolider et moderniser des filières stratégiques en termes de souveraineté culturelle » : 89 000 €

- soutien aux investissements de modernisation des librairies : 40 000 €
- digitalisation des écoles de la création en arts plastiques et spectacle vivant : 49 000 €

Mobilisation de la DSIL en faveur du patrimoine

- Abondement en 2020 des dotations DSIL de droit commun d'une part exceptionnelle issue du plan de relance
- DSIL part exceptionnelle : **22,415 M€** en 2020 et **30,821 M€** en 2021 => **53, 236 M€**
- 3 thématiques prioritaires :
 - la transition écologique
 - la résilience sanitaire
 - **la préservation du patrimoine public historique et culturel**
- Bilan 2020 : **691 000 €** de subventions permettant des investissements de **3,65 M€** en faveur du patrimoine
- Programmation 2021 en cours

Dotations 2021 en M€	
DSIL exceptionnelle	30,821
DSIL classique	29,725
DSID classique	9,776
DSIL RT	36,02
DSID RT	19,199
DRI	29,553
Total	155,094

Témoignage de M. Rassaërt, maire de Gisors

DSIL exceptionnelle patrimoine

La cartographie des projets financés au titre du plan de relance